



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LAVANCIA-EPERCY**

-----  
**Séance du jeudi 24 juillet 2025**  
-----

**Date de convocation** : 08/07/2025  
**Date d'affichage** : 08/07/2025  
**Date de mise en ligne** :  
**Nombre de Conseillers** : en exercice : 14 présents : 10 votants : 11

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi vingt-quatre juillet à vingt heures zéro minutes,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. JAILLET Bernard, Maire.

Présents :

M.M. JAILLET Bernard – SERVIGNAT Odette - RODIA Christophe - MAITREPIERRE Sylvie - FREITAS Laure - PESENTI Jean-François - PERRODIN Emilie - GRILLET Rodrigue - MAZUIR Carole - MULTRIER Pierre-Yves ;

Excusés :

HUGONNET Marc excusé, donne pouvoir à PERRODIN Emilie ;  
THIRIET Hubert  
FACHINETTI Aurélia  
BOUVIER Alexis

Secrétaire de séance : PERRODIN Emilie

**Objet de la délibération : Renouvellement des équipements informatiques portables destinés aux enseignants de l'établissement**

La commune, compétente en matière d'éducation, a examiné l'état du matériel informatique des enseignants et propose au conseil municipal le renouvellement du parc informatique destiné aux enseignants de l'école.

Des demandes de devis ont été effectuées.

La commune a reçu deux propositions :

- SIDEC pour un montant de 780 € pour les ordinateurs et 120 € pour le logiciel Microsoft offre famille ;
- Factoria pour un montant de 884 € pour les ordinateurs et 126 € pour le logiciel Microsoft offre famille.

## Délibération N° 2025-07-24/04

Envoyé en préfecture le 29/07/2025  
Reçu en préfecture le 29/07/2025  
Publié le 29/07/2025  
ID : 039-213902836-20250724-2025\_07\_29\_04-DE



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité DECIDE :

- d'approuver le renouvellement du matériel informatique des enseignants ;
- de retenir le devis du SIDEC pour un montant de 2 700,00 € HT et 1,25 € d'éco-contribution HT , soit 3 241,50 € TTC pour les trois ordinateurs.

Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
Bernard JAILLET